

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

PRÉAMBULE

À l'occasion de la grande fête du football africain, **BANK OF AFRICA** organise un jeu-concours interactif composé de plusieurs mini-jeux.

La promotion débute le **18/12/2025 à 10:00** et se termine le **13/01/2026 à 23h59min59s**.

Toute participation implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

- **Jeu / Promotion** : désigne le jeu-concours « Penalty Time » ou Testez vos connaissances.
- **Participant** : toute personne répondant aux conditions décrites à l'article 2.
- **Société organisatrice / Promoteur** : **BANK OF AFRICA**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à :

- Toute personne physique âgée de **18 ans ou plus**,
- Disposant d'un accès à Internet et d'un compte Facebook et/ou Instagram
- Résidant dans l'un des pays où BANK OF AFRICA est présent,

à l'exception de :

- L'ensemble du personnel de BANK OF AFRICA,
- Les employés de toute filiale de BANK OF AFRICA,
- Les membres de leurs familles,
- Toute personne ayant participé à l'organisation du jeu.

2.1 Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit :

1. Accéder aux mini-jeux via le lien officiel publié sur la page Facebook, la page Instagram ou en accédant directement via l'un des sites web des banques BANK OF AFRICA.
2. Jouer et accumuler des points.
3. Respecter toutes les instructions de jeu indiquées.

2.2 Critère d'attribution du gain

- Les gagnants seront déterminés **selon le cumul total de points obtenus** pendant la période du jeu.
- **En cas d'égalité**, le joueur ayant réalisé son score **dans le temps le plus court** sera déclaré gagnant.

2.3 Cas d'exclusion

Sont automatiquement invalidées les participations :

- Déposées après la date limite,
- Comportant des données incomplètes ou inexactes,
- Contenant des propos injurieux, discriminatoires,
- Issues de comptes suspects ou frauduleux.
- Toute tentative de fraude (multiplication des comptes, logiciels, robots...) entraîne l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

BANK OF AFRICA ne pourra être tenu responsable :

- Des coupures Internet, bugs, problèmes techniques,
- Du non-enregistrement d'une participation,
- Des dysfonctionnements liés à la plateforme de jeu ou au matériel des participants.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés **dans un délai de 72 heures** après la fin de la promotion par BANK OF AFRICA ou toute personne mandatée.

Ils seront contactés via :

- Une publication officielle sur la page Facebook et/ou Instagram
- Et/ou un commentaire sous leur participation,
- Et/ou par téléphone
- Et/ou un message privé.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours, le lot sera définitivement perdu et pourrait être réattribué à un autre participant.

ARTICLE 5 : DONNÉES PERSONNELLES & DROITS D'IMAGE

Le participant autorise BANK OF AFRICA à utiliser :

- Son nom,
- Son prénom,
- Son adresse (décrite par sa ville),
- Son adresse électronique,
- Son numéro de téléphone,
- Ses scores et résultats,
- Son image,

Sur les supports de communication du Groupe BANK OF AFRICA, pendant toute la durée du jeu et un (1) an après sa clôture.

Les données ne sont utilisées qu'aux fins du jeu et ne sont communiquées à aucun tiers sans consentement explicite des intéressés.

ARTICLE 6 : MODIFICATION – ANNULATION

BANK OF AFRICA peut, à tout moment :

- Modifier, reporter ou annuler le jeu,
- Adapter les modalités,
- Suspendre le jeu en cas de situation exceptionnelle (force majeure, incidents techniques, obligations légales et/ou autres motifs souverainement appréciés par elle).

Toute modification fera l'objet d'une communication officielle sur les plateformes du Groupe [BANK OF AFRICA](#).

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

ARTICLE 8 : INDÉPENDANCE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le jeu n'est ni géré, ni sponsorisé par Facebook ou quelque autre plateforme.
Les informations transmises par les participants sont destinées exclusivement à BANK OF AFRICA.